

CONCOURS D’AFFICHES FIESTA VINO

L’association « Aude à la Vigne et à l’Agriculture » (AVA) - Loi 1901 – organise, un concours d’affiches dans le but de définir l’identité visuelle et graphique de sa prochaine édition du salon « Fiesta Vino » qui se déroulera en novembre 2025.

L’événement vise à promouvoir les différents vins des vigneronns du département de l’Aude, dans un esprit festif et familial.

Le visuel gagnant sera décliné sur tous les supports de communication de l’édition 2025 : affiches, flyers, site web, dépliants, produits dérivés...

Ce concours est gratuit, néanmoins y participer implique l’acceptation de ce règlement.

Clôture de dépôt de l’affiche : 20 octobre 2024

1. Conditions et modalités de participation

Ce concours est ouvert à toute personne, résidant en France, sans distinction d’âge, de sexe et de profession à la condition expresse que le candidat soit âgé d’au moins 18 ans.

Le projet doit émaner d’une seule personne.

Le candidat doit impérativement être l’auteur de la création proposée.

Une seule proposition par candidat.

2. Caractéristiques du projet d’affiche

- Les projets peuvent être réalisés de façon manuelle et artistique (dessin, gouache, pastels...), et devront être facilement scannés (format 297 x 420 mm + 5 mm de marge).
- Les projets peuvent également être créés de façon numérique, sont acceptés aux formats PDF et AI, et devront respecter les contraintes suivantes :
 - Résolution 300 dpi
 - Format 297 x 420 mm + 5 mm de marge
 - Profil de couleur CMJN

Concernant le visuel, il n’y a pas de mention particulière à préciser, car les textes et logos y seront ajoutés par la suite. Il faudra uniquement concevoir une illustration destinée à l’événement, sans aucun autre élément.

3. Droit d’auteur

Tous les participants doivent être dépositaires des droits liés aux images utilisées et doivent garantir détenir les droits d’exploitation. Ils s’engagent, en cas d’emprunt à une œuvre

préexistante, à en avoir été préalablement autorisés par l'auteur ou les ayants droit de l'œuvre concernée.

L'AVA ne pourra être tenue responsable du non-respect des droits d'auteur des affiches proposées par les candidats.

Les participants, par l'acceptation de ce règlement, déclarent céder à l'AVA leurs droits d'auteur et de propriétés intellectuelles ainsi que leurs droits de reproduction et de représentation liés à leur création. Ladite cession de droits se fait à titre gratuit pour toute la durée légale des droits d'auteur, telle que prévue par le droit français et pour le monde entier. Le gagnant doit accepter de poursuivre son engagement avec l'AVA jusqu'à ce que tous les travaux réclamés par l'AVA pour la promotion de l'édition Fiesta Vino 2025 soient achevés.

Par l'adoption de ce règlement, le participant autorise l'AVA à modifier ultérieurement sa création, aux fins d'y faire apparaître les informations complémentaires concernant l'événement.

Les participants conservent néanmoins la faculté d'exploiter leur œuvre à des fins personnelles et non commerciales.

Le gagnant accepte que son identité soit publiée, que son nom soit cité sur notre site internet et autres supports de communication, et ce dans son intérêt propre (sa promotion). Son nom sera également mentionné sur l'affiche.

4. Envoi du projet-maquette

Pour participer, le candidat devra envoyer sa création de deux façons, en fonction de sa manière de procéder :

- Si le candidat a réalisé son affiche à la main, sur support papier, il faudra déposer les projets originaux en main propre (afin d'avoir la maîtrise du montage sur tout support), ou les envoyer par courrier à l'adresse suivante :

**Aude à la Vigne et à l'Agriculture
La Maison des Vignerons – Bâtiment B
11100 NARBONNE**

- Si le candidat a réalisé son affiche de façon numérique, il faudra envoyer sa création aux formats PDF et AI (297 x 420 mm + 5 mm de marge), avant le 15 octobre, à l'adresse suivante : **direction@vignerons.com**

5. Modalités de sélection

Une première sélection se déroulera à huis clos début novembre, par un jury composé des organisateurs.

Les critères seront essentiellement basés sur la qualité artistique, ainsi que sur la cohérence avec l'esprit porté par le salon Fiesta Vino.

Les 3 affiches sélectionnées seront ensuite soumises au vote du public durant l'événement, les 9 et 10 novembre 2024.

Les résultats seront dévoilés le 10 novembre à 17h, à l'Arena de Narbonne.

Le nom des participants n'apparaîtra pas sur les créations lors de la pré-sélection du jury et de la période de vote du public.

Cette affiche restera la propriété de l'Association.

Le gagnant sera informé par téléphone ou par courrier électronique.

6. Contrepartie du lauréat

Le créateur de l'affiche sélectionnée comme « vainqueur du concours » se verra remettre la somme de 250,00 €.

Son nom sera également mentionné sur tous les supports de communication sur lesquels figurent sa création, dont l'affiche de 2025.

Le gagnant viendra retirer son prix selon des modalités qui restent à définir.

Le lauréat cède les droits d'exploitation de son affiche pour une durée d'un an à partir de la réception du prix.

7. Autres clauses

Tout candidat qui participe au présent concours reconnaît accepter sans restriction toutes les clauses de ce règlement.

En cas de force majeure l'Association AVA pourra annuler sans préavis ce concours.

Les participants dont l'affiche n'a pas été sélectionnée pourront récupérer leur dessin à partir du 11 novembre 2024.